

- ♦ la loi devrait limiter la durée des enquêtes concernant les affaires en rapport avec les droits de l'homme — en particulier avec la torture — menées par les Procuradurías (parquet) et indiquer les sanctions en cas de non-respect de la durée limite;
- ♦ des efforts devraient être déployés en vue de sensibiliser le personnel des Procuradurías et le personnel judiciaire au fait que la torture ne saurait être tolérée et que les tortionnaires ne devraient pas rester impunis;
- ♦ les menaces et actes d'intimidation à l'encontre de défenseurs des droits de l'homme devraient faire l'objet d'enquêtes approfondies.

Vente d'enfants, prostitution des enfants et pornographie impliquant des enfants, Rapporteuse spéciale (E/CN.4/1998/101/Add.2)

La Rapporteuse spéciale s'est rendue au Mexique du 10 au 21 novembre 1997 pour étudier la question de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Elle a mené des enquêtes sur place pendant la nuit afin d'observer la situation des enfants dans les rues, dans les bars et dans les boîtes de nuit. Elle a également pu se rendre dans plusieurs foyers pour enfants et rencontrer des victimes d'exploitation et de violences.

Le rapport contient des renseignements, notamment, sur : l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales dans une grande métropole (Mexico, district fédéral) et dans une région portuaire industrialisée (Puerto de Veracruz et Jalapa); l'impact du tourisme sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (Cancun); l'exploitation des enfants dans des zones frontalières (Ciudad Juárez, Chihuahua et Tijuana, B.C.); les causes et les caractéristiques de telle exploitation; les programmes gouvernementaux, et le système de justice pénale.

Dans ses observations sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales à Mexico, la Rapporteuse a signalé un certain nombre de causes et caractéristiques de cette exploitation : on estime que 90 p. 100 des enfants des rues de Mexico sont victimes d'exploitation sexuelle à un moment ou à un autre de leur vie dans la rue; depuis 1994, il y a eu une augmentation de la prostitution des enfants à Mexico, en particulier un accroissement de la prostitution des jeunes filles venues surtout des États du sud, soit de Tlaxcala, Oaxaca, Chiapas, Puebla et Veracruz; les principales causes de migrations des zones rurales vers les zones urbaines qui ont été citées dans le cas des jeunes filles seules sont un milieu social défavorisé, le chômage et l'absence de possibilité d'instruction; en général, les filles vont dans le District fédéral pour chercher du travail et se retrouvent dans la rue, sans argent et sans toit; le plus souvent, elles ont quitté un milieu familial violent et sont des proies faciles pour les proxénètes ou les entremetteurs; d'autres sont trompées et quittent leur famille, parfois avec la bénédiction de celle-ci, pour partir avec un souteneur (*padrote*), un « petit ami » ou un futur « mari » qui leur promet de leur trouver du travail à Mexico et qui leur

prête souvent des sommes importantes afin d'établir une relation de dépendance; il se peut qu'elles se retrouvent tellement endettées qu'elle sont obligées de se livrer à la prostitution pour le compte de celui qu'elle prenait pour un « mari » ou un « petit ami », devenu maintenant son proxénète; en pareil cas, l'exploitation physique et sexuelle est exacerbée par l'exploitation affective et psychologique des sentiments de la jeune fille.

La Rapporteuse spéciale a souligné que : l'une des principales causes du départ des enfants de leur foyer ou de leur abandon par leur famille est la désagrégation de la famille et l'impossibilité dans laquelle se trouvent les familles de s'occuper de leurs membres; la violence dans les familles et la toxicomanie sont des facteurs aggravants dans la perte des valeurs et de la morale sociales, les revenus des ménages n'étant pas identifiés comme la principale cause de risque; l'accroissement du nombre de grossesses d'adolescentes et l'hostilité de la société à l'égard de ce phénomène poussent les jeunes filles dans la prostitution; dans certains cas, les filles obtiennent un travail dans un bar ou un restaurant, à la condition tacite que d'autres services seront également offerts si le client le demande; certaines jeunes prostituées envoient de l'argent à leur famille pour augmenter le revenu familial ou pour financer les études d'un plus jeune; les filles des rues qui se prostituent sont souvent exploitées non seulement par leur proxénète mais aussi par la police, par les propriétaires des restaurants (*loncherías*) et des cafés ainsi que par les fonctionnaires des administrations locales qui leur réclament de l'argent pour assurer leur « protection »; la prostitution des garçons existe également, mais ils avaient davantage tendance à avoir des relations sexuelles pour obtenir de quoi manger, de la drogue ou un endroit pour dormir plutôt que pour l'argent; il est toutefois très difficile de savoir ce qui se passe exactement parce que les garçons ne veulent pas en parler, par peur ou par honte; dans le quartier de La Merced, il existe quelques associations de professionnels adultes du commerce du sexe et elles sont généralement rivales, ce qui donne souvent lieu à des violences et des menaces et accroît la vulnérabilité des enfants des rues pour qui il est donc quasiment impossible d'échapper à ce climat de danger; la contamination par le virus du SIDA est un autre risque croissant lié à l'augmentation de la prostitution des enfants, en partie parce que les clients refusent souvent d'utiliser des préservatifs et sont de plus en plus nombreux à préférer les jeunes enfants.

Le rapport signale que l'interdiction et la répression de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales sont essentiellement visées par les lois relatives à la corruption de mineurs. La vente, la traite et la prostitution de mineurs sont aussi couvertes, directement ou indirectement, par diverses dispositions de la Constitution, du Code pénal et de la loi fédérale du travail.

La section du rapport sur l'analyse comparative de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales au Mexique indique que : les causes profondes qui poussent les enfants à se faire exploiter sexuellement à des fins commerciales dans les zones métropolitaines, touristiques et frontalières sont en général toujours les